

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 13

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 28/1291 :

Adhésion au programme national de prévention santé Vivons en Forme (VIF)

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphane), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Accusé de réception en préfecture
974219740164-20230905-28-1291-AI
Date de transmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023

Affaire n°28/1291 : Adhésion au programme national de prévention santé Vivons en Forme (VIF).

Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville a fait de la prévention santé un des axes forts de sa politique santé menée sur son territoire.

Parmi les objectifs qu'elle porte en la matière, figurent notamment les actions visant à

- faire baisser le surpoids et l'obésité chez l'enfant,
- contribuer à la santé et au bien-être de tous par une mobilisation des acteurs locaux

et ce dès le plus jeune âge, afin de tendre vers des comportements plus sains en agissant sur l'environnement local, en favorisant une alimentation équilibrée, la pratique d'activités physiques régulières et une bonne qualité de sommeil.

Cette ambition passe par la mise en œuvre d'un plan d'actions en prévention santé, lequel s'inscrit

- Dans le Contrat local Santé (CLS) porté par la ville et l'ARS,
- Et au niveau régional, dans le Programme Réunionnais de Nutrition et de lutte contre le Diabète (PRND).

C'est dans ce cadre, que la Ville souhaite adhérer à l'association FLVS laquelle déploie un programme de prévention santé nommé VIF (Vivons en forme) dans plus de 270 communes, y compris en outre-mer.

L'objectif du programme VIF est d'apporter des solutions concrètes aux collectivités locales et territoriales et de faciliter la mise œuvre d'actions de prévention. Sur la base d'un engagement triennal, il met à la disposition des structures municipales et du tissu local des formations et des outils pratiques.

Ceci exposé,

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'adhésion triennale de la Ville de Saint-Pierre à l'association FLVS (Fédérons les Villes en Santé) pour un montant annuel de 6 000 € financée sur la Ligne budgétaire : 4232 6281 174 RE23000067**
- **D'AUTORISER le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à SIGNER tous documents relatifs à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230905-28-1291-AI
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023